

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 23 septembre 2021

*Effectif du conseil communautaire : 110 membres*

*Membres en exercice : 110*

*Quorum : 37*

*Membres présents : 82*

*Pouvoirs : 9*

*Membres votants : 91*

*Date de la convocation : 17/09/2021*

*L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt-trois septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Lyne, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur DEFIEBER Marc, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Madame MUSSET Josette, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER-DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur DIEULLE François, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame GOETHEYN Martine, Madame GOULLEY Martine, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur PETIT Donatien, Madame PREYRE Françoise, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur THOUIN Michel.

***Pouvoirs :*** Madame CAMUS Danielle pouvoir à Monsieur LECOQ Didier, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne,

*Monsieur PLENECASSAGNE Jean pouvoir à Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric.*

**Délibération n° 165/2021 : Appel à projets 2021 Plan de Relance – Mesure 13- Partenariat Etat/collectivité au service des Projets Alimentaires Territoriaux « Investissements dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux » - candidature**

Le plan de relance annoncé par le Gouvernement le 3 septembre 2020 cible trois grands objectifs concernant le secteur agricole et alimentaire : reconquérir notre souveraineté, accélérer la transition agro-écologique eu service d'une alimentation durable et locale pour tous les Français et accompagner l'agriculture française dans l'adaptation au changement climatique.

Le contexte de crise de l'épidémie de Covid-19 a mis en évidence que les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), tels que définis dans l'article L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime, sont des instruments clefs pour développer la résilience alimentaire des territoires. Ils sont en effet apparus comme des outils adaptés pour réagir rapidement, grâce aux synergies existantes entre acteurs, sur les sujets liés à la politique nationale de l'alimentation.

Aussi, le plan « France Relance » prévoit de renforcer ses actions territoriales en faveur d'une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, par le soutien au développement des PAT. En finançant des actions d'investissement, le gouvernement souhaite structurer les filières locales et permettre la mise en place de réseaux d'approvisionnement et d'actions visant une amélioration du comportement alimentaire de toute la population, dans un objectif de santé publique.

Le volet B de cette mesure est destiné à accompagner la mise en œuvre d'actions opérationnelles de PAT reconnus par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation avec une enveloppe nationale de 77 millions d'euros.

Aujourd'hui, le PAT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est reconnu niveau 1 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et entre dans sa phase opérationnelle. Afin d'atteindre les objectifs stratégiques définis et comme décliné dans le plan d'actions, l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite mettre en œuvre et soutenir des projets structurants pour le développement des circuits-courts, l'amélioration de l'accès à des produits locaux sur son territoire et la sensibilisation à une consommation alimentaire responsable (lutte contre le gaspillage alimentaire).

C'est pourquoi, il est proposé de déposer un dossier de candidature pour l'appel à projets « **Investissements dans le cadre des Projets alimentaires territoriaux** » pour permettre la mise en œuvre de cinq projets à rayonnement intercommunal.

Parmi ces projets, l'organisation d'une stratégie intercommunale de l'approvisionnement de la restauration collective est une priorité pour la collectivité. Les élus souhaitent reprendre la main sur la qualité des repas sur des critères de développement durable, structurer un marché pour les producteurs locaux, optimiser la logistique de circuits-courts tout en maîtrisant les coûts. C'est dans cette optique que l'Intercom souhaite lancer **une étude de faisabilité et de programmation pour la remunicipalisation et la mise en réseau des restaurants collectifs volontaires du territoire**. Cette étude permettra d'apporter des réponses opérationnelles aux communes qui souhaitent s'engager dans une démarche globale de développement durable, notamment celles disposant de cuisines satellites en liaison froide, et qui sont aujourd'hui dans une impasse. Cette démarche s'inscrit aussi dans une logique plus globale de l'Intercom de mutualisation des moyens avec les communes membres.

Dans le cadre de sa stratégie intercommunale pour la réorganisation de la restauration collective, l'Intercom souhaite aussi lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire. En prévision des objectifs de généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025 fixés par la loi de Transition

énergétique, l'Intercom souhaite mettre à disposition des **tables de tri et de pesée des déchets organiques** dans des restaurants collectifs pilotes de son territoire.

Ce projet vise à responsabiliser et sensibiliser les convives, obtenir des données pour suivre l'évolution du gaspillage et collecter les déchets organiques dans une optique de valorisation. Ces investissements anticipent par ailleurs le développement d'une filière de collecte des déchets organiques en étude actuellement par le Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure.

Directement en lien avec le sujet de la restauration collective, le **projet de création d'une légumerie/conserverie, porté par l'association Les Petites l'Ouches** permettra l'approvisionnement du réseau de cantines scolaires en légumes locaux de qualité, le développement de l'offre alimentaire locale et, indirectement, le soutien à l'activité de maraichage sur le territoire. Le projet, dont la faisabilité a été confirmée à travers une étude menée cette année, entre dans sa phase de mise en œuvre qui nécessite des investissements matériels pour le lancement de l'activité à partir du semestre 2 de l'année 2022.

Enfin, deux autres projets soutenus par l'Intercom sont portés par la Ville de Bernay qui a la volonté de participer à l'atteinte des objectifs stratégiques du PAT. Ainsi, la Ville de Bernay souhaite lancer une étude pour évaluer l'opportunité et la faisabilité d'un **projet de réaménagement de la Halle Sainte Croix en halle alimentaire**, pour offrir aux producteurs locaux une vitrine attractive en plein cœur de ville et ainsi créer un lien direct avec les consommateurs. Cette halle aurait aussi pour fonction de sensibiliser les citoyens à l'alimentation de qualité et durable.

En parallèle, la Ville de Bernay souhaite étudier la faisabilité de créer un **projet de potager de production à vocation pédagogique sur des terres municipales**. Le potager aurait pour vocation à être un outil de sensibilisation aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation durable à disposition des établissements scolaires et des équipes des restaurations collectives de Bernay et de l'intercommunalité.

Des liens pourront être envisagés entre les deux projets qui ont pour ambition la sensibilisation des habitants aux enjeux alimentaires.

Cette candidature, permettrait de faire bénéficier à :

| Intitulé  | Structure pilote                          | Montant de l'aide demandée        |
|---|---|-----------------------------------|
| Etude de faisabilité et de programmation pour la remunicipalisation et la mise en réseau des restaurants collectifs volontaires du territoire | Intercom Bernay<br>Terres de<br>Normandie | 18400 euros (46 % du montant H.T) |
| Etude de faisabilité et de programmation de l'aménagement d'une halle alimentaire pour favoriser les circuit-courts                           | Ville de Bernay                           | 32 000 € (80% du montant H.T)     |
| Etude de faisabilité et de programmation d'un projet de potager de production à vocation pédagogique sur des terres municipales               | Ville de Bernay                           | 32 000 € (80% du montant H.T)     |
| Investissements dans le cadre du lancement d'une activité de légumerie/conserverie  | Association Les<br>Petites l'Ouches       | 200179 (40% du montant H.T)       |
| Mise à disposition de tables de tri et de pesée des déchets organiques dans des restaurants collectifs pilotes                                | Intercom Bernay<br>Terres de<br>Normandie | 5146 € (40 % du montant H.T)      |

Il est donc proposé aux Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin de candidater à cet appel à projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le projet de territoire 2018 – 2020 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie approuvé le 5 juillet 2018 ;

Considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite pour son territoire une économie forte, diversifiée et durable et donc prendre en compte et accompagner le potentiel de développement sur le territoire des circuits courts / de proximité (cf. projet de territoire) ;

Sur proposition du CODIR du 24/08/2021 ;

Sur proposition du Bureau du 9/09/2021 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ACCEPTÉ** de candidater à l'appel à projets Plan de Relance – mesure 13 volet B dans le cadre des investissements pour les PAT.
- ✓ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|--------------------|--------|------|
| 82       | 9        | 91      | 1           | 90                 | 0      | 90   |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20210923-165\_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

